

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dy78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	3-5
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	5
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	5-6
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	7

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Mardi 11 novembre 2025

Salon du Football Yvelinois

“
Le Football
POUR TOUS
”



AU PROGRAMME :

- Stands, mini-conférences, masterclass, activités, ...

À destination de tous :

- Président(e)s, éducateurs(trices), arbitres, dirigeant(e)s, joueurs(es), ...



Bonne rentrée à toutes et à tous

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Discipline & Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-25
Dossiers FAFA & Arbitrage
Mathis FAUCHON : 01-80-92-80-44
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23
Discipline
Vincent RADENAC - 01-80-92-80-21
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKISPORT



Yvelines
Le Département

AGENDA 2025 / 2026
SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21

07/09/25

Stage Seniors D1, D2 et Assistants (aux Mureaux)

09/09/25

Réunion des clubs - équipes féminines (au DYF)

11/09/25

Réunion début de saison FA U10/U13 (aux Mureaux)

12/09/25

Réunion début de saison FA U10/U13 (au DYF)

13/09/25

Stage Seniors D3, D4, D5 et arbitres stagiaires (aux Mureaux)

14/09/25

Stage JAD (aux Mureaux)

18/09/25

Réunion début de saison FA U6/U9 (aux Mureaux)

22/09/25

Réunion début de saison FA U6/U9 (au DYF)

COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS DU FOOTBALL

Saison sportive 2025-2026

Préambule : La Commission recommande fortement aux Responsables des Clubs, de toutes les divisions départementales, que leurs éducatrices et éducateurs diplômés soient titulaires d'une licence : technique régionale, éducateur fédéral ou animateur.

Obligations particulières de diplômes requis pour les équipes évoluant en D1 pour les catégories :

Senior, U18, U16 et U14

« Nous vous rappelons que ces mesures avaient été votées par les présidents de clubs lors de l'assemblée générale de la L.P.I.F.F., le 18 juin 2005, pour tendre à sécuriser un minimum la pratique lors des rencontres, tout en valorisant la formation des éducateurs qui **ont la charge de la gestion, de l'encadrement et du suivi des équipes** qui évoluent dans les divisions les plus élevées de nos compétitions de jeunes et de seniors. »

Pas de changement du diplôme minimum requis pour les éducatrices et éducateurs à savoir :

Senior : C.F.F.3 – Animateur seniors ou C.F.I. seniors certifié

U18 : C.F.F.3 – Initiateur 2 ou C.F.I. U14-U19 certifié

U16 : C.F.F.3 – Initiateur 2 ou C.F.I. U14-U19 certifié

U14 : C.F.F.2 – Initiateur 2 ou C.F.I. U14-U19 certifié

Attention par contre pour la saison 2026-2027 !

En D1 seniors, les diplômes en cours devront être obligatoirement complétés. Les éducatrices et les éducateurs devront monter en compétence avec l'obtention du Diplôme Fédéral Coach Seniors (DF Coach Seniors)

De ce fait, les éducatrices et éducateurs titulaires du C.F.F.3 ou Animateur Seniors devront prendre, dès la saison prochaine, toutes leurs dispositions pour s'inscrire, auprès du D.Y.F., dès l'ouverture des sessions de formation proposées au calendrier général.

Cela représente 1 journée de formation complémentaire associée à l'attestation P.S.C.1 pour prétendre obtenir le diplôme DF Coach Seniors par équivalence auprès de la L.P.I.F.F..

Quant aux éducatrices ou éducateurs titulaires du C.F.I. Seniors, ils devront passer les tests d'entrée afin de pouvoir entrer en formation DF Coach Seniors.

Les inscriptions se faisant auprès de la Ligue de Paris, la formation est étalée sur 5 mois sur un nouveau format associant de la formation à distance (FOAD), de novembre 2025 à mars 2026 pour la 1^{ère} session et en présentiel sur 2 fois 3 jours. Jours pressentis, des lundis, mardis et jeudis en décembre et en février avec une certification en mars 2026.

Pour plus de renseignements cliquez-ici pour connaître les modalités d'inscriptions.

Pour les évolutions concernant les catégories de jeunes, la Commission se rapprochera des clubs au cours de la saison à venir pour plus de précisions.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 25 août 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), R. PANARIELLO, Mme N. OLLIVIER,

Excusés : P. GUILLEBAUX (CD), MME RUPERT et M. L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour pour la saison 2025-2026 :

SENIORS F A 11

1. ELANCOURT OSC 1
2. FONTENAY FLEURY FC 1
3. MAURECOURT FC 1
4. MONTESSON US 1
5. MUREAUX OFC 1
6. PORTUGAIS PLAISIR
7. ROSNY CSM 1
8. VALLEE 78 FC 1
9. VELIZY ASC 1
10. VOISINS FC 1

La Commission ne peut prendre en compte l'engagement de l'équipe ELANCOURT OSC 2.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

1. CHANTELOUP LES V. US
2. CROISSY US
3. ETANG ST NOM ES
4. ERAGNY FC : 20h30
5. MAUREPAS AS
6. OVILLOISE AS 1
7. OVILLOISE AS 2
8. VILLEPREUX FC

FUTSAL

1. ANDRESY FUTSAL
2. ASSOCIATION TOUSSUS FC
3. CBPS
4. CHATOU FC

5. LA TOILE
6. LE PERRAY FOOTBALL ES
7. LES MUREAUX OFC
8. MANTES LIMAY VECTEUR SPORT
9. MONTESSON US
10. TRAPPES EN YVELINES FUTSAL

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

En attente de confirmation (jour et horaire) :

1. ANDRESY FC : VENDREDI 20h30
2. BEYNES FC
3. BOIS D'ARCY AS : VENDREDI 20h30
4. BONNIERES FRENEUSE FC : LUNDI 20H30
5. BREVAL LONGNES FC : MERCREDI 20h
6. CONFLANS FC
7. CHAMBOURCY ASM
8. ECQUEVILLE EFC
9. EPONE USBS
10. FONTENAY LE FLEURY FC
11. GUERVILLE ARNOUV. AS
12. JUZIERS FC
13. LE PERRAY FOOTBALL ES : JEUDI 20h ou 20h30
14. MAURECOURT FC : VENDREDI 20h30
15. MONTIGNY LE BX AS : JEUDI 20h
16. MARCQ FC : VENDREDI 20h
17. NEAUPHLE-PONT. 78 RC : VENDREDI 20h ou 20h30
18. POIGNY LA FORET US
19. PORCHEVILLE FC
20. RAMBOUILLET YVELINES FC : JEUDI 20H30
21. REGION HOUDANAIRES FC
22. ROSNY FOOTBALL CS : JEUDI 20h30
23. TREMBLAY S/MAULDRE FC
24. VAUXOISE ES
25. VILLENES ORGEVAL FC

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

537683 HARDRICOURT US

Demande de changements d'horaires pour permettre l'échauffement des équipes:

- Séniors D4/A à 17H00
- U18 D2/B à 12H30
- U16 D2/A à 12H30

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

552332 MAISONS LAFFITTE

Demande de changements d'horaires pour une occupation optimale des terrains le dimanche matin

- Vétérans D3/B à 9H00
- Vétérans D5/B à 11H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

522563 LE CHESNAY 78 FC

Demande de changements d'horaires pour une occupation optimale des terrains suite aux travaux sur le terrain d'honneur (arrêté transmis)

- Vétérans D2/B à 9H00
- Vétérans D4/B à 9H00
- U17 D2/A à 11H00
- Séniors D5/D à 13H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

541170 ELANCOURT OSC

Demande de jouer sur le terrain Pierre de Coubertin pour les équipes suivantes

- U14 N1/C
- U15 D2/B
- U16 D2/B
- U18 D2/B

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

545102 VILLENES ORGEVAL FC

Demande de changements d'horaires pour une occupation optimale des terrains

- U14 N2/A à 16H00
- U14 N3/H à 16H00
- U18 D1/A à 15H00
- Séniors D4/A à 17H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

500650 VERSAILLES 78 FC

Demande de changements d'horaires pour une occupation optimale des terrains

- Séniors D1/A à 16H00
- U18 D1/A à 16H00
- U16 D3/d à 13H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

- Vétérans D5/B à 9H00
- U18 D2/B à 11H00
- U15 D2 à 12H
- U14N1 à 16H
- U14 N3D à 16H

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

526858 BAILLY NOISY SFC

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des vestiaires

- Séniors D5/C à 13H00
- U16 D1/A à 11H00
- U18 D2/B à 11H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

528448 BEYNES FC

Demande de faire jouer les U16 D2/B à 14H

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

542759 REGION HOUDANAISE FC

Demande de modifications annuelles :

- Séniors D2B et D4A à 15H30

- Vétérans D1-A à 9H

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

Demande d'inversion des matches Vétérans D5D.

- Vétérans D5D à 11H

- U15 à 12H30

La Commission va étudier la faisabilité.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins 15 jours avant la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors d5-B.

La Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 23/11/2025

53438448 POISSY FC 2 / MAURECOURT FC. 2

D5-B DU 07/12/2025

53438455 POISSY FC 2 / ANDRESY FC. 2

D5-B DU 18/01/2026

53438465 POISSY FC 2 / CARRIERES GRESILLONS 3

D5-B DU 01/02/2026

53438478 POISSY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

D5-B DU 08/02/2026

53438479 POISSY FC 2 / INTERFOOT 78 2

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST Germain en Laye FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

COURRIERS

510192 CROISSY US

Demande de Croissy pour inverser un match.

La Commission vous demande de préciser la catégorie concernée.

U15

552329 MAURECOURT FC

Demande de changement d'horaire pour les U15 D3-B à 14H en raison d'une course pédestre le 20/09/2025.

La Commission donne son accord.

DEMANDE

CDM D1-A du 05/10/2025

53449983 VELIZY FRANCO PORT. 6 – VOISINS FC 5

Demande du club concernant un problème d'occupation du terrain.

La Commission rappelle que toute demande doit être faite via la messagerie officielle du club et doit indiquer la catégorie, division et poule.

TIRAGE COUPES

CY SENIORS

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 2 Septembre 2024.

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici](#).

Toutes les équipes évoluant en Coupe de France ont été exemptées du 1er tour.

Exempts :

- CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- GARGENVILLE STADE 1
- VOISINS F.C. 1
- A.S BUCHELOISE 1
- TRIEL AC 1
- PORCHEVILLE FC 1
- JOUY EN JOSAS U.S. 1
- BOUGIVAL FOOT 1
- ETANG ST NOM E.S.

➤ BOIS D'ARCY AS 1

➤ MARLY LE ROI US

CY VETERANS

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 2 Septembre 2024.

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici](#).

EXEMPT :

➤ - VERNOUILLET FC 1

RUBRIQUE CALENDRIERS

Commission restreinte du 25 août 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

SENIORS

CHATOU AS

Demande du club pour ajuster son alternance entre ses 2 équipes évoluant en District.

La Commission rappelle que les demandes d'alternances doivent être faites sur la plateforme DYF pour s'assurer d'une prise en compte. Après étude, elle peut modifier l'alternance de l'équipe 3 en D4C (sans possibilité de la changer de poule). Des conséquences ont lieu sur les équipes de MAGNY 78 FC 1 & RAMBOUILLET FC 2

VERNEUIL US 2 (D5A)

Demande du club pour changer de poule pour des raisons géographiques.

La Commission se laisse une semaine le temps de voir si d'autres modifications amènent de possibles adaptations de poules.

VETERANS

HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour ajuster son alternance entre ses 3 équipes.

La Commission rappelle que les demandes d'alternances doivent être faites sur la plateforme DYF pour s'assurer d'une prise en compte. Après étude, elle peut modifier l'alternance de l'équipe 3 en D5D en conséquence.

U18

CHAMBOURCY ASM

La Commission prend note du courrier du club, qu'elle remercie pour sa sportivité. Actuellement, il n'y a pas de mouvements sur la catégorie U18.

OBLIGATIONS EQUIPES

ARTICLE 11 ALINEA 1 & 2.b DU R.S. DU DYF

BOUGAINVILLEES AFDOM

La Commission a pris connaissance de votre courrier concernant la situation de vos équipes obligatoires pour votre équipe SENIORS évoluant désormais en D4.

Il vous manque donc 1 équipe de jeunes à 11 et 1 équipe de jeunes à 8 pour répondre à vos obligations.

**Pour le compte de la saison 2025/2026
1ère année d'infraction**

Par conséquent :

Retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe SENIORS D4A et interdiction d'accèsion de ladite équipe SENIORS.

Total : **-8 point au classement**

CDPME

SARTROUVILLE.ES

Le club ne comprend pas pourquoi son équipe vétérans a été placée dans la poule D4A suite aux préconisations de la CDPME. **La Commission, après étude, inverse les équipes de SARTROUVILLE ES (D4-A) avec POISSY FC (D4-B) et modifie le calendrier des ANCIENS DU MANTOIS pour des raisons d'alternance.**

ENGAGEMENTS

SENIORS

Engagement supplémentaire :
MONTIGNY LE BX AS 3

VETERANS

Engagements supplémentaires :
MARLY LE ROI US 2
MAUREPAS AS 2
PECQ US 3
PLAISIROIS FO 3
VERNOUILLET FC 1

U15

Engagement supplémentaire :
ANDRESY FC 1

U14

Engagement supplémentaire :
HOUILLES AC 5

FUTSAL

Engagement supplémentaire :
MUREAUX OFC 1

SENIORS A 11

Engagements supplémentaires :
PORTUGAIS PLAISIR 1
VALLEE 78 FC 1
PECQ US LE 1

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

ACHERES FC 2 (D5B)
PLAISIROIS FO 3 (D5C) - **cette équipe ayant été engagée dans le cadre du championnat U23, qui n'aura pas lieu cette année, la Commission exonère le club de l'amende.**

VERNOUILLET FC 1 (D1)

CDM

U17

MUREAUX OFC 1 (D1)
Conséquence, CARRIERES S/S US 1 est désigné montant administratif de D2 en D1.
BUCHELOISE AS 1 (D3A)

U15

MEZIERES AJSL 1 (D3A)
VALLEE 78 FC 1 (D3C)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Commission restreinte du 28/08/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX FC :
31/08/2025 vétérans 1 reçoivent VOISINS FC
07/09/2025 vétérans 2 reçoivent CROISSY 2

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission restreinte du 25 août 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOTBALL ANIMATION

RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

Voici la programmation des réunions de début de saison :

Réunion U10-U13

Jeudi 11 septembre aux MUREAUX
Vendredi 12 septembre au District

Réunions U6-U9

Jeudi 18 septembre aux MUREAUX
& Lundi 22 septembre au District

Pour les U6/U9 et U10/U13, la Commission vous propose 2 dates afin de permettre au plus grand nombre d'y assister.

Pour des raisons d'organisation nous vous remercions de bien vouloir nous dire sur quelle date vous vous positionnez pour chacune des réunions. Merci de nous faire un retour pour le jeudi 4 septembre au plus tard : [Cliquez ici](#)

PLATEAUX U7-U9

Les inscriptions pour les premiers plateaux U7 & U9 de la saison sont ouvertes et le resteront jusqu'au dimanche 7 septembre.

Celles-ci se font sur le même fonctionnement que la saison dernière, un mail spécifique a été envoyé aux responsables de catégorie ainsi qu'aux clubs.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les inscriptions pour les plateaux Espoirs U8-U9 de la saison sont ouvertes et le resteront jusqu'au dimanche 7 septembre.

Nouveauté de la saison, l'engagement vaut pour 1 équipe U8 + 1 équipe U9, et ce pour toute la saison, et donc les 14 dates de la saison. Avec la possibilité d'engager une 2ème série dissociée si vous le souhaitez.

Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

CHALLENGE D'AUTOMNE U11-U13

Les engagements pour les Challenges d'Automne U11-U13 sont possibles jusqu'au 30 août.

Pour consulter la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIRS CRITERIUM ESPOIRS U10

Voici l'état des engagements après vérifications des encadrants déclarés :

Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOUGIVAL FOOT
3. CARRIERES S/S US
4. CELLOIS CS
5. CHANTELOUP US
6. CHATOU AS
7. CHESNAY 78 FC
8. CLAYES S/BOIS USM
9. CONFLANS FC
10. CROISSY US
11. ELANCOURT OSC
12. FEUCHEROLLES USA
13. FONTENAY FLEURY FC
14. FOURQUEUX AS
15. GUYANCOURT ES
16. HOUDANAISE REGION FC
17. HOUILLES AC
18. HOUILLES SO
19. LIMAY ALJ
20. MAGNY 78 FC
21. MAISONS LAFFITTE FC
22. MANTES VIVONS FOOT
23. MANTOIS 78 FC
24. MARLY LE ROI US
25. MAUREPAS AS
26. MESNIL ST DENIS AS
27. MONTESSON US
28. MONTIGNY LE BX AS
29. MUREAUX OFC
30. NEAUHPLE PONT RC 78
31. PECQ US
32. PLAISIROIS FO
33. RAMBOUILLET FC
34. ROSNY CSM
35. SARTROUVILLE ES
36. ST ARNOULT FC
37. ST GERMAIN FC
38. TRAPPES ES
39. TRIEL AC
40. VELIZY ASC
41. VERNEUIL ENTENTE
42. VERSAILLES 78 FC
43. VILLENES ORGEVAL FC
44. VOISINS FC

Clubs non validés : en attente retour du club pour le 30/08

1. BONNIERES FRENEUSE FC
2. POISSY FC

CARRIERES GRESILLONS AS

Suite à la candidature du club sur le dispositif, la Commission souhaite confirmer avec celui-ci la structuration d'encadrement entreprise la saison dernière.

Elle convie donc les responsables du club le lundi 8 septembre au District pour en discuter : Président et responsable technique et/ou école de foot.

Possibilité d'adapter cette date en visioconférence à un autre moment.

CRITERIUM ESPOIRS U11

Clubs validés

1. AUBERGENVILLE FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BOIS D'ARCY AS
4. BONNIERES FRENEUSE FC
5. BOUGIVAL FOOT
6. CARRIERES GRESILLONS AS
7. CARRIERES S/S US
8. CELLOIS CS
9. CHANTELOUP US
10. CHATOU AS
11. CHESNAY 78 FC
12. CLAYES S/BOIS USM
13. CONFLANS FC
14. CROISSY US
15. ELANCOURT OSC
16. FEUCHEROLLES USA
17. FONTENAY FLEURY FC
18. FOURQUEUX AS
19. GUYANCOURT ES
20. HOUDANAISE REGION FC
21. HOUILLES AC
22. HOUILLES SO
23. LIMAY ALJ
24. MANTES VIVONS FOOT
25. MANTOIS 78 FC
26. MARLY LE ROI US (sous réserve de la certification à venir)
27. MAUREPAS AS
28. MESNIL ST DENIS AS
29. MONTESSON US
30. MONTIGNY LE BX AS
31. MUREAUX OFC
32. NEAUHPLE PONT RC 78
33. PARIS SAINT GERMAIN FC
34. PECQ US
35. PLAISIROIS FO
36. POISSY FC
37. RAMBOUILLET FC
38. ROSNY CSM
39. SARTROUVILLE ES
40. ST ARNOULT FC
41. ST GERMAIN FC
42. TRAPPES ES (sous réserve de la certification à venir)
43. TRIEL AC (sous réserve de la certification à venir)
44. VELIZY ASC
45. VERNEUIL ENTENTE
46. VERSAILLES 78 FC
47. VILLENES ORGEVAL FC
48. VOISINS FC

Clubs non validés : en attente retour du club pour le 30/08

1. POISSY FC

CRITERIUM ESPOIRS U12

Voici l'état des engagements après vérifications des encadrants déclarés :

Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOIS D'ARCY AS
3. BONNIERES FRENEUSE FC
4. BOUGIVAL FOOT
5. CARRIERES GRESILLONS AS
6. CARRIERES S/S US
7. CELLOIS CS
8. CHAMBOURCY ASM
9. CHATOU AS
10. CHESNAY 78 FC
11. CONFLANS FC
12. CROISSY US
13. ELANCOURT OSC
14. FOURQUEUX AS
15. GARGENVILLE STADE
16. GUYANCOURT ES
17. HOUDANAISE REGION FC
18. HOUILLES AC
19. HOUILLES SO
20. LIMAY ALJ
21. MANTOIS 78 FC
22. MARLY LE ROI US
23. MAUREPAS AS
24. MESNIL ST DENIS AS
25. MONTESSON US
26. MONTFORT FC
27. MONTIGNY LE BX AS
28. MUREAUX OFC
29. NEAUHPLE PONT RC 78
30. PARIS SAINT GERMAIN FC
31. PECQ US
32. PLAISIROIS FO
33. RAMBOUILLET FC
34. ROSNY CSM
35. SARTROUVILLE ES
36. ST GERMAIN FC
37. TRAPPES ES (sous réserve de la certification à venir)
38. TRIEL AC
39. VELIZY ASC
40. VERNEUIL ENTENTE
41. VERSAILLES 78 FC
42. VILLENES ORGEVAL FC
43. VILLEPREUX FC
44. VOISINS FC
45. YVELINES US

Clubs non validés : en attente retour du club pour le 30/08

1. CHANTELOUP US
2. CLAYES S/BOIS USM
3. FEUCHEROLLES USA
4. POISSY FC

FONTENAY FLEURY FC

Demande du club pour bénéficier d'une dérogation pour son encadrant U12.

La Commission prend note de la demande du club, mais bien qu'elle comprenne la situation, vous informe qu'elle ne peut accorder de dérogation. Pour valider votre engagement, elle vous demande de fournir un nouvel encadrant avant le 30/08, qui devra être présent sur chaque rencontre, le temps que la personne déclarée actuellement soit certifiée.

CRITERIUM ESPOIRS U13

Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. BONNIERES FRENEUSE FC
3. CARRIERES GRESILLONS AS
4. CARRIERES S/S US
5. CELLOIS CS
6. CHATOU AS
7. CHESNAY 78 FC
8. CROISSY US
9. ELANCOURT OSC
10. FEUCHEROLLES USA
11. FOURQUEUX AS
12. GUYANCOURT ES
13. HOUILLES AC
14. LIMAY ALJ
15. MANTOIS 78 FC
16. MAUREPAS AS
17. MONTESSON US
18. MONTIGNY LE BX AS
19. MUREAUX OFC
20. NEAUHLE PONT RC 78
21. PARIS SAINT GERMAIN FC
22. PLAISIROIS FO
23. PORT MARLY CS
24. ROSNY CSM
25. SARTROUVILLE ES
26. ST GERMAIN FC
27. TRAPPES ES
28. TRIEL AC (sous réserve de la certification à venir)
29. VERNEUIL ENTENTE
30. VERSAILLES 78 FC
31. VILLENES ORGEVAL FC
32. VIROFLAY USM
33. YVELINES US

Clubs non validés : en attente retour du club pour le 30/08

1. MONTFORT FC
2. POISSY FC
3. RAMBOUILLET FC

PECQ US

Suite à la candidature du club sur le dispositif, ce dernier ayant été sanctionné la saison dernière pour un défaut d'encadrement, la Commission souhaite le recevoir pour discuter de son organisation sur la saison.

Elle convie donc les responsables du club le lundi 8 septembre au District pour en discuter : M. CHALAS & M. KAREB.

Possibilité d'adapter cette date en visioconférence à un autre moment

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 25 août 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ÉTUDE DES COURRIELS DES CLUBS ET DES ARBITRES

AS BOIS D'ARCY

Courriel de Monsieur Frédéric GRANDGEORGES

Suite au message concernant le règlement applicable au titre du statut de l'arbitrage veuillez trouver ci-dessous les obligations définies à l'article 35 des statuts et règlements de la F.F.F.

Réponse apportée à la question : « Est-ce qu'un arbitre qui quitte le club continue à le représenter pendant quelques saisons ? Si oui, combien de temps ? »

L'article 35.2 et 35.3 permettent de répondre à ce questionnement.

Article 35.2 : « Dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre ayant effectué le nombre de matchs requis, lorsque cet arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer. »

Article 35.3 : « Dans le but de privilégier les clubs réussissant à fidéliser les arbitres, lorsqu'un arbitre ayant été licencié dans un club pendant un minimum de 5 saisons consécutives démissionne de celui-ci, ce club continue pendant une saison à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer. »

Réponse apportée à la question : « Combien d'arbitres minimum devons nous avoir pour ne pas être pénalisé au niveau des mutations en séniors ? »

Concernant le nombre d'arbitres nécessaires pour être en conformité, la réponse se trouve dans l'annexe 7 des statuts de l'arbitrage applicable aux clubs du district.

Ainsi, pour les clubs évoluant :

-En Senior D2 et D3 : 2 arbitres doivent couvrir le club.

-Pour les autres divisions de District : 1 arbitre doit couvrir le club.

Club : LE VESINET

Courriel de Monsieur REINAGEL Corentin

Monsieur REINAGEL Corentin en date du 18/08/2025 exprime par mail une envie de changement de club en tant que licencié arbitre.

En application du statut fédéral de l'arbitrage :

L'article 35.2 : « Dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre ayant effectué le nombre de matchs requis, lorsque cet arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer. »

L'article 35.4 : « L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de quatre saisons après sa démission »

Etant donné que Monsieur REINAGEL Corentin quitte son club formateur, il continue donc à couvrir le club Du VESINET FC pour les saisons 2025/2026 et 2026/2027.

Il pourra représenter et couvrir le club de son choix à compter de la saison 2029/2030

MUTES SUPPLEMENTAIRES

Pour les clubs bénéficiant de joueur(s) muté(s) supplémentaires, il est possible de le ou les porter à une autre catégorie que leur équipe Séniors, Il est nécessaire d'en informer par écrit le District avant le 31 août 2025.

ERRATUM MUTES SUPPLEMENTAIRES

AS CHATOU 500416 : l'équipe séniors évoluant en championnat régional, le statut de l'arbitrage concernant le club est évalué par la Ligue de Paris IDF